



Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019

Assemblée générale statutaire AAAA sise chez Swiss Risk & Care, Vésenaz

Intervenants 4A : M. Jean-Luc de Moerloose (JLM)
M. Jacques Steiner (JS)
M. John Roth (JR)
M. Daniel Favre (DF)

Collaborateur Swiss Risk Care : M. Stéphane Buff (SB)

Excusés : M. Jean Casagrande, M. Yvan Roux, M. Michel Godet, Mme Liliane Corthay, Mme Christiane Donzé, Mme Nancy Wider.

Séance ouverte à 19h00 :

1. Introduction sur la période 2019 par le Dr. Jean-Luc de Moerloose.

JLM souhaite la bienvenue à la séance annuelle AAAA et remercie les personnes présentes. Explications de l'ordre du jour.

2. Explications sur les raisons de notre nouvelle appellation AAAA par le Dr Jacques Steiner (Association Assurés Actifs en leurs Assurances)

JS revient brièvement sur l'historique AAAA. Un changement de nom était donc nécessaire afin de pouvoir toucher tout public et pouvoir prospecter auprès de nouveaux membres. A cet effet, le comité s'était réuni à plusieurs reprises. Afin de respecter les initiales AAAA le choix pour le nouveau nom de l'association s'est porté sur Association Assurés Actifs en leurs Assurances. JS explique que cette modification devrait permettre d'obtenir de nouveaux membres pour l'association.

a. Explications de la naissance de notre nouveau site Internet <https://a-a-a-a.ch>

Le nouveau site Internet est projeté et expliqué en détail par JR.

3. Adoption du PV de l'AG du 20 novembre 2018

JLM demande si quelqu'un souhaite la relecture du PV de l'assemblée générale de l'an dernier. Personne ne se manifestant, le PV est considéré comme approuvé à l'unanimité.

Situation des affiliés 4A dans les contrats de faveur Swiss Risk & Care (Groupe Mutuel, Helsana et CSS)

SB explique qu'il n'y a pas de nouveauté suite aux explications données en 2018 par M. Yvan Roux. Les membres AAAA continuent de bénéficier des avantages à travers Swiss Risk & Care et qu'en l'état, il n'est toujours pas possible de conclure de nouveaux contrats cadres donnant des avantages sur les assurances complémentaires.

Durant l'année 2019, le service Desk de Swiss Risk & Care a été sollicité pour différentes demandes telles que renseignements sur les couvertures, prise en charge de prestations, factures de primes mais surtout pour l'optimisation des couvertures d'assurance afin de réduire les coûts mensuels tout en conservant une couverture de qualité. L'augmentation des primes pour 2020

ayant été moins importante que les années précédentes, le nombre de demandes pour un changement d'assureur était restreint.

4. Facilités FMSI et projections 2020

Etant donné qu'il n'est plus possible d'obtenir de nouvelles offres avec les avantages du contrat cadre, SB réexplique le fonctionnement du Service FMSI (Frais Médicaux Solutions Individuelles) et rappelle que cet accompagnement est offert aux membres AAAA ainsi qu'à leur famille. Il rappelle qu'il est intéressant de faire une analyse qui permet de déceler d'éventuelles lacunes et permet aussi de situer le coût vis-à-vis du marché.

SB explique qu'en raison du nouveau fonctionnement du financement du fond de compensation, la différence de primes pour l'assurance de base entre les différents assureurs ne sera plus aussi importante dans quelques années que ce qu'on a pu voir jusqu'à présent. Pour cette raison, les assureurs mises maintenant sur la qualité des services.

5. Comptabilité AAAA par M. John Roth et M. Daniel Favre, cotisations.

JR détaille la comptabilité 2018. Cette année, un rappel a été envoyé aux membres n'ayant pas réglé la cotisation. JR explique qu'il y a peu de frais car le comité travaille bénévolement et que les services de Swiss Risk & Care (service desk, envois postaux, location de la salle) sont offerts. JR remercie chaleureusement les personnes impliquées.

Le total des produits s'élève à CHF 5'225.00 et celui des charges à CHF 3'687.30 ce qui donne un résultat de l'exercice de CHF 1'537.70 et porte l'excédent total à CHF 61'917.10.

Les comptes ayant été distribués aux membres présents, M. Daniel Favre demande de les approuver. Ils sont acceptés à l'unanimité, 0 contre, 0 abstention.

JLM explique qu'en raison d'une augmentation régulière des réserves, nous pourrions envisager de diminuer les cotisations. On abordera ce sujet dans une prochaine réunion du comité. La solution proposée sera soumise à la prochaine AG. Il rappelle cependant les avantages qu'un membre AAAA a droit en payant la cotisation :

- Caredesk multilingue pour répondre à toutes vos questions relatives à l'assurance-maladie.
- Examen de votre couverture d'assurance-maladie grâce à l'approche FMSI – Frais médicaux Solutions Individuelles.
- Soutien d'Assuas en cas de conflit avec une assurance sociale ou avec une assurance complémentaire. La cotisation Assuas à titre individuel est de CHF 40.00.

Pour les membres n'ayant pas réglé la cotisation **2018**, un dernier rappel leur sera envoyé.

Ce courrier mentionnera qu'en cas de non-paiement de la cotisation, cela confirmera leur souhait de ne plus faire partie de l'Association et seront retirés de la liste des membres ce qui ne donnera plus droit aux avantages énumérés ci-dessus accordés jusqu'à présent.

6. Questions et suggestions :

JS a téléphoné à Assuas. Pas eu de demandes de la part d'un membre AAAA. Etant donné qu'il n'y a rien de nouveau, JS n'a pas demandé à Assuas de se déplacer.

Une personne présente dans l'assemble relève le point que sa prime d'assurance a augmenté et ce malgré les explications données à savoir une stabilité des primes. SB explique qu'étant donné que la situation de chacun étant différentes, il est nécessaire de pouvoir examiner la couverture pour expliquer une éventuelle augmentation des primes plus importante que la moyenne. En général il s'agit d'un changement de classe d'âge.

L'assemblée se termine à 20h10 et est suivie comme à l'habitude par un moment de convivialité et de partage.

**Cotisation 2020 : célibataire/personne seule CHF 50.-
Couple/famille CHF 75.-**

**Nous joignons un bulletin de versement avec la présente pour la cotisation 2020 payable au
31 mars 2020 en indiquant bien l'année de cotisation concernée.**

Pour certains, n'oubliez pas de régler votre cotisation 2019 en le précisant dans votre paiement.

**Si règlement bancaire : IBAN CH79 0900 0000 1761 7701 1
Au nom de : Association Anciens Assurés Accorda – 1000 Lausanne**

<https://a-a-a.ch>